



AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait BOUILLIR à gros bouillons, pendant au moins 1 MINUTE, ou utilisez de l'eau embouteillée.

Cet avis PRÉVENTIF est dû à un arrêt du service d'alimentation. Cette situation peut permettre l'infiltration de microorganismes dangereux pour votre santé. Les symptômes les plus fréquents sont les vomissements, les diarrhées et les maux de ventre.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

JUSQU'À NOUVEL ORDRE, l'eau bouillie ou embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants :

- Boire et préparer des breuvages ;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés ;
- Laver et préparer les aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.) ;
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.) ;
- Fabriquer des glaçons ;
- Abreuver les animaux de compagnie ;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée ;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent en vous assurant de bien l'assécher ;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud ;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain, ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

ÉCOLES, ENTREPRISES, COMMERCE ET INSTITUTIONS DESSERVIS

- Aviser la clientèle que l'eau est impropre à la consommation ;
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.

UN AVIS SERA ÉMIS LORSQUE LA SITUATION REVIENDRA À LA NORMALE

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Pour toute question, vous pouvez contacter : **819 395-5496**

Si des cas d'eau rouillée ou brouillée se présentent, la Municipalité conseille d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser l'eau s'écouler jusqu'à ce qu'elle devienne incolore.